



Pascal NAKACHE
Président
Section de Toulouse de la Ligue des Droits de l'Homme

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de grande instance
Allées Jules Guesdes
31 000 TOULOUSE

Toulouse, le 09 mars 2010

Monsieur le Procureur de la République,

La Section de Toulouse de la Ligue des droits de l'homme a pris connaissance avec stupéfaction d'une note diffusée par la Direction de la SNCF sous le titre "*Info Sécurité*", datée du 25 janvier 2010, selon laquelle "*des soucis ont été rencontrés avec des Roumains*", poursuivant par la mention "*En effet, de nombreux vols de bagages ont été constatés*" et indiquant pour finir que "*tous les faits de roumains doivent signalés au PCNS*".

La Ligue des droits de l'homme dénonce vigoureusement le caractère scandaleusement discriminatoire et raciste de telles annonces, émanant de surcroît de la direction d'une entreprise publique.

De tels procédés ne peuvent à l'évidence que renforcer les discriminations, allant jusqu'aux agressions physiques, dont sont de plus en plus victimes les populations d'Europe centrale résidant en France.

La Ligue des Droits de l'Homme considère que de tels faits ne sauraient rester sans une suite judiciaire et qu'une enquête particulièrement approfondie doit être diligentée sans délai afin, dans un premier temps, d'identifier les auteurs de ces faits et de les entendre.

Nous vous serions en conséquence infiniment reconnaissant de bien vouloir nous confirmer qu'une enquête préliminaire a été ouverte et que toutes investigations sont menées afin de déterminer l'identité des auteurs de ces infractions.

Evidemment, la Section de Toulouse de la Ligue des Droits de l'Homme souhaite vivement être tenue informée de la suite donnée à cette affaire.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et pour la suite que vous voudrez bien lui donner.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'expression de notre considération respectueuse.

Pascal NAKACHE